

VILLERS SIRE NICOLE

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026

« 21^{ème} Course des CLOCHERS »

Organisée par « Les 7 Clochers »

SITUATION : à 7km au Nord de Maubeuge

PARCOURS :

Course : **6 km** : 1 boucle routes urbaines, chemins, sentiers campagnards.

12 km : 2 boucles routes urbaines, chemins, sentiers campagnards.

Indication kilométrique sur panneaux

Chronométrage électronique

REGLEMENT

Catégories : « La 21^{ème} course des Clochers » est ouverte à toute personne licenciée ou non : **cadet, junior, espoir, senior, vétéran pour les 2 courses**

Accueil : Salle « Raphaël Magnan »

Inscriptions, remise des prix, douches, sanitaires, vestiaires.

Départ de la course : 10h pour les 2 courses, place de Villers-Sire-Nicole

Rassemblement : 10 minutes avant le départ.

INSCRIPTION EN LIGNE : www.chronolap.net

Date limite des préinscriptions papier : 26/11/2026

Montant de l'inscription :

- 6€ pour le 6km ou 5€ pour les inscrits au challenge VDSH
- 7€ pour le 12km ou 5€ pour les inscrits au challenge VDSH

2€ supplémentaire pour toute inscription le jour de la course, sauf challenge VDSH.

Inscription refusée en cas d'absence de licence FFA.

PPS valide le jour de la course.

Dossards : les dossards seront à retirer à la salle « Raphaël Magnan » juste 15 minutes avant le départ. Ils seront portés sur la poitrine. Tout dossard autre que celui attribué par l'organisateur entraînera la disqualification.

PENSEZ A VOS EPINGLES !!!

Ravitaillement : 1 poste de ravitaillement sur le parcours + 1 ravitaillement à l'arrivée pour les 2 courses.

Sécurité : pour des raisons de sécurité et de bon déroulement des épreuves, l'accompagnement en bicyclette ou tout autre moyen de transport est strictement interdit, exception faite des véhicules habilités pour l'encadrement de la course. La sécurité de la course est assurée par une équipe médicalisée de la Croix Blanche.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance élargie, souscrite auprès de la MAIF N° 4356136K

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Vol et dégradation : les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dégradations pouvant survenir durant l'épreuve et la manifestation.

Récompense :

Pour le 6km : une récompense sera remise au premier de chaque catégorie.

Pour le 12km : une récompense sera remise aux 3 premiers de chaque catégorie.

Récompense au club le mieux représenté.

Il y aura non cumul de récompense.

Lots : paniers garnis pour le tirage au sort des dossards.

Présence obligatoire pour les participants.

Litige : tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur.

Chèque à l'ordre de « association les 7 clochers »